

18070

13 DEC. 2011

2

A.C.N AUDIT
Société Anonyme au capital de 100 120 euros
Siège social 13 Avenue Frédéric Mistral
13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 395 170 095

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mille onze le dix-huit novembre suite à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

Les administrateurs de la société A.C.N AUDIT se sont réunis en Conseil, Mini Parc de l'Anjoly 6 voie d'Angleterre 13127 VITROLLES sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion

Sont présents

- | | |
|--------------------------------|---|
| - Monsieur Alain NOUGUEREDÉ, | Président Directeur Général |
| - Monsieur Jean-Roch BOYER, | Directeur Général Délégué, Administrateur |
| - Monsieur Alain CERAULO, | Directeur Général Délégué, Administrateur |
| - Monsieur Dominique CHEMINOT, | Directeur Général Délégué, Administrateur |
| - Monsieur Philippe ZUOLO, | Directeur Général Délégué, Administrateur |
| - Monsieur Michel BERTIN, | Directeur Général Délégué, Administrateur |
| - Monsieur Eric ISOARD, | Administrateur |

Est absent

- | | |
|------------------------------|---|
| - Monsieur Jacques SPINELLI, | Directeur Général Délégué, Administrateur |
|------------------------------|---|

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Alain NOUGUEREDÉ préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Dominique CHEMINOT remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général délégué en remplacement de Monsieur Jacques SPINELLI démissionnaire, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

16

A

**NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE EN
REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DEMISSIONNAIRE.**

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Jacques SPINELLI de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société suite à son retrait du groupe ANSEMBLE en début d'année.

Il indique également que Monsieur Jacques SPINELLI s'est déchargé de son mandat d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission de ses fonctions.

Le Président indique que le Directeur Général propose la nomination de Monsieur Eric ISOARD, qui est déjà administrateur, à ce poste.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Eric ISOARD demeurant L'Oustà Hameau les Beauduns 04380 BARRAS, en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur, toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Eric ISOARD conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Eric ISOARD remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Il déclare continuer de satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur et notamment aux nouvelles dispositions légales relatives au cumul de mandat

Il disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président-Directeur Général.

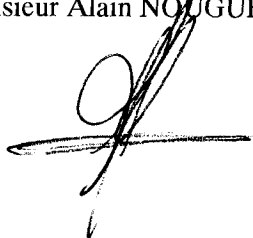
Toutefois, dans ses rapports avec la Société et les actionnaires et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, il ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous réserves du respect des dispositions légales et statutaires.

Il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président-Directeur Général ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président Directeur Général
Monsieur Alain NOUGUEREDÉ



Un Administrateur
Monsieur Eric ISOARD

« bon pour acceptation des fonctions de Dgd »

